

Rapport de M. Coupé sur la conservation et la multiplication des abeilles, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Jacques Michel Coupé

Citer ce document / Cite this document :

Coupé Jacques Michel. Rapport de M. Coupé sur la conservation et la multiplication des abeilles, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 416-419;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14275_t1_0416_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Extrait des délibérations de la Sté popul.; 13 flor. II].

Un membre a dit qu'il fallait procéder séance tenante à l'élection du cavalier; à la question mise aux voix la société a fait son choix sur le citoyen Antoine Fayet, perruquier, membre de la société populaire, demeurant en cette commune, homme marié, père de trois enfants fils de feu Jean Fayet et de feue Isabeau Lombard, natif de la commune de Tanisac, district de St Flour, département du Cantal, âgé de 34 ans, de la taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils châains, yeux idem, nez bien fait, bouche moyenne, visage allongé, marqué de petite vérole, menton rond, front un peu découvert, deux petits seins aux tempes de chaque joue; qui est celui que la société a adopté. Un autre membre a prosné que le citoyen Fayet s'explique sur le champ combien il demande à la société pour se sacrifier à la défense de la patrie, à quoi le dit Fayet a répliqué que l'envie qu'il avait de combattre ses ennemis, il ne le faisait par aucun motif d'intérêt, qu'il n'exigeait rien, que si la société, reconnaissante du dévouement du citoyen Fayet à la chose publique, a arrêté qu'il serait fait mention de son dévouement en donnant récompense à ce généreux défenseur de la patrie ».

HEURION (présid.), LONGUET (secrét.), LANGLOIS.

62

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'agriculture sur la pétition de Jacques Dubois, cultivateur à Briennon, et Jean-Jacques Creveau, cultivateur à Champlost, district de Mont-Armance, département de l'Yonne, décrète ce qui suit :

» La Convention nationale déclare nul et comme non-venu le jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de la commune de Briennon-sur-Armançon, le 28 nivose dernier, contre lesdits Dubois et Creveau, et le jugement du tribunal de district de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, du 23 ventôse suivant, confirmatif du premier; ordonne la restitution des confiscations et amendes.

» Le présent décret ne sera point imprimé; il sera adressé en manuscrit à l'agent national du district de Mont-Armance seulement » (1).

63

COUPE (de l'Oise). Le Gouvernement et le sort des abeilles sont abandonnés, en général, au hasard, à une pratique ignorante, à une cupidité mal entendue; c'est tout dire : on fait mou-

rir annuellement des milliers d'essaims, pour avoir à la fois tout le fruit de leurs travaux.

Il ne sera pas indigne de la Convention nationale de jeter un regard sur ces insectes industriels, d'éclairer l'habitant des campagnes sur ses véritables intérêts et de l'engager à conserver et à multiplier par des moyens aisés, ces ouvrières infatigables qui travaillent pour lui avec tant d'ardeur.

La France peut exporter de la cire et du miel chez ses voisins : au contraire, elle en achète; et il y a tel endroit de la République où présentement la livre de miel se vend jusqu'à 3 liv.

Le comité d'agriculture croit devoir appeler l'attention de la Convention nationale sur cette précieuse production, et il pense qu'il est important de donner toute son étendue à ce genre d'industrie si facile et qui ne coûte rien. Que chaque habitant des campagnes ait quelques ruches et que les abeilles soient placées et distribuées avec lui sur tous les points du territoire de la République, dans les plaines, dans les vallons, dans les bois, sur les montagnes.

Il ne s'agit pas ici d'embrasser la connoissance des abeilles en naturaliste. Les particuliers qui voudront étudier les merveilles de ces petites Républiques, trouveront des traités savans sur cet objet. Il suffit de choisir parmi toutes les pratiques usitées, quelques points essentiels et de présenter une instruction économique, qui fixe l'homme champêtre sur ce qu'il lui importe de savoir pour surveiller aisément les abeilles, les conserver, les multiplier de plus en plus et se former un revenu de leur travail. Il s'agit de relever enfin et d'étendre cette branche de commerce et de production dont aucun sol n'est plus susceptible que le nôtre.

Aucun pays ne présente une surface plus riche et plus variée pour déployer tous les trésors de la végétation.

Aucun autre ne jouit d'une température plus propre à recevoir et à entretenir les rosées du ciel : le miel se forme et exsude de toutes parts sur nos végétaux; il ne s'agit que de conserver et de multiplier ces volatiles laborieux qui le recherchent avec tant d'ardeur; et leurs essaims innombrables se chargeront de recueillir pour nous cette manne précieuse.

Le comité d'agriculture croit devoir les recommander à tous ceux qui en possèdent et les inviter à faire cesser l'usage funeste et mal entendu de faire périr les abeilles pour avoir à la fois tout leur travail. Il va indiquer à ceux qui pourroient l'ignorer, 1° un moyen facile et éprouvé de conserver toutes celles que l'on condamne ordinairement comme trop foibles, ainsi que toutes les autres, qui se trouvent dans les circonstances de pénurie; 2° une opération par laquelle on parvient aussi à sauver les ruches anciennes et les plus riches, d'un état d'obstruction qui les rend stériles et leur donne la mort. C'est dans ces deux points principaux que consiste l'art bien entendu de multiplier les abeilles, et d'en tirer le plus grand revenu.

INSTRUCTION

ART. I. — *De la conservation des jeunes essaims.*

Le propriétaire qui a beaucoup de jeunes essaims ne doit pas se décourager quand ils

(1) P.V., XXXIX, 106. (Auteur de la minute non mentionné). Décret n° 9415.

n'auroient pas les provisions suffisantes pour passer l'hiver; il doit les sustenter lui-même pendant cette saison; c'est une avance dont il sera largement récompensé.

Ces essaims animés par leur jeunesse et le besoin de recueillir, seront les premiers à sortir au printemps: et leurs alvéoles libres et purs encore, sont aussi les plus propres à placer et faire réussir la génération nouvelle.

La plupart des propriétaires d'abeilles sont effrayés d'abord de la dépense et de l'embaras de nourrir ces essaims. Les moyens usités pour cela sont en effet incommodes et remplis d'inconvénients; mais il suffit d'en indiquer un seul qui soit aussi simple que peu dispendieux.

On fait un sirop composé dans la proportion d'une livre de miel ou melasse, et d'une pinte de Paris de cidre doux, de poiré ou de moût de vin. On fait bouillir doucement ce mélange, et on l'écume. Quand il est arrivé à la consistance de demi-sirop et bien cuit, on le met à la cave dans des vaisseaux bien bouchés; dans cet état il reste doux.

Dans la mauvaise saison, quand on s'aperçoit que les abeilles ont besoin, on emplit une demi-bouteille de ce sirop, on étend sur l'orifice une toile à mailles grossières, et on la lie avec un fil, on place cette demi-bouteille le goulot en bas, dans le trou ménagé sur le haut de la ruche; dont la description est ci-jointe.

Le sirop suinte lentement. Les abeilles en sentent aussitôt la présence, elles y passent successivement et avec ordre et en tout temps, sans trouble, sans précipitation, une ruche est alimentée. Chaque abeille ne prend que ce qui lui est nécessaire. Rien n'est perdu ni prodigué. Quand on voit que la bouteille est vide, on la remplit.

On nourrit ainsi pendant l'hiver, non seulement les jeunes ruches dont les provisions étoient insuffisantes, mais au printemps, pendant les vents doux qui tarissent le miel, ou les grandes pluies qui le lavent et le détruisent, lorsque la campagne n'offre rien, et que cependant les couvains éclosent, ce moyen devient indispensable pour les ruches de tous les âges qui sont exposées alors à périr d'inanition; et il y a eu telle année où l'on a conservé ainsi des ruchers entiers, tandis que la plupart des ruches du même pays ont succombé.

Ce moyen aussi facile que salutaire doit être général en faveur des vaisseaux de tous les âges où la pénurie se fait sentir, et c'est celui qui doit être le plus précieux dans l'administration des abeilles.

Le cultivateur fait l'avance de ses engrais, de son travail pour soigner les arbres, sa vigne; et quelque foible que soit une récolte, il ne se lasse pas de se préparer également pour la suivante: les bonnes compensent les mauvaises.

Il en est de même pour les abeilles. Faites leur une avance, elles vous la rendront avec un profit assuré. Toutes les années ne leur sont pas également favorables; mais ce n'est pas sur une seule qu'il faut calculer. Conservez et multipliez, vos espérances ne seront point trompées.

Le plus petit vaisseau qui peut parvenir jusqu'aux fleurs nouvelles a une mère abeille comme les plus gros: elle a la même fécondité et vous prépare une égale colonie, si vous savez la conserver et lui donner vos soins. Rai-

sonnez mieux que la cupidité; et sachez ce que peuvent vous produire le temps et le nombre.

II. — *Moyens de sauver les ruches anciennes et d'y rétablir le travail et la fécondité.*

On croit communément devoir faire périr aussi les ruches anciennes, soit simplement par ce qu'elles sont très riches et que ce sont celles là que les dangers menacent davantage soit lorsqu'elles n'ont pas donné d'essaims, soit enfin lorsque leurs gâteaux sont devenus trop gros, obstrués ou infectés par les insectes qui s'y sont introduits: il est important de pouvoir encore sauver ces vaisseaux; et on y parvient par l'opération même qui fait la récolte.

On sait que, malgré toutes les précautions des abeilles, la matière du miel est sujette, avec le temps et par sa nature, à diverses altérations: la moisissure, le candi, la rougeole s'y manifestent. Dans cet état, il tient inutilement leurs alvéoles obstrués, et n'est plus propre à leur nourriture; il les prive encore de la propreté et de l'espace nécessaires pour leur propagation et leurs provisions nouvelles.

D'ailleurs, différents insectes attirés par le parfum de cet aliment précieux, des papillons de nuit environnent les ruches et parviennent à aller déposer leurs œufs dans l'intérieur; leurs vers éclosent, pullulent au milieu du miel, remplissent les rayons, et embarrassent les passages de leurs coques et de leurs soies: l'abeille se déplaît dans la ruche infectée, abandonne ses travaux ou périt.

On sauve les abeilles et on les délivre de ces deux états d'obstruction et de corruption, en leur enlevant ces vieux rayons, et en les faisant passer elles-mêmes dans une ruche nouvelle, quand la bonne saison est arrivée, quand les jeunes abeilles commencent à paroître et indiquent que le peu de couvain que contenoient ces ruches est éclos.

Pour cela, on sépare d'abord le chapiteau de la ruche où elles sont avec le fil de laiton: ce qu'il contient est ordinairement pur, à l'abri des insectes et compose les provisions.

On l'adapte promptement à une ruche vide que l'on place au dessus de la ruche où sont encore les abeilles: on enveloppe avec un linge la jonction des deux ruches pour empêcher les abeilles de sortir au-dehors. On frappe avec une baguette sur la ruche inférieure. Les abeilles montent dans celle qui est au-dessus, et où se trouve le chapiteau avec ses provisions. On remet cette nouvelle ruche à la place de l'ancienne que l'on emporte.

Les abeilles la remplissent bientôt de rayons nouveaux; et dans les années favorables, avant la fin de juin (vieux style) ou le 15 messidor on leur ôte même ce chapiteau qu'on leur avoit laissé, et on leur en substitue un vide. Ainsi tout l'édifice se trouve renouvelé: on a rétabli l'activité, la propreté et l'espace nécessaires pour les travaux et la propagation.

Il convient de faire en général la même opération sur toutes les ruches qui sont parvenues à l'âge de quatre ans, quand les dangers dont on vient de parler ne se manifesteroient pas, par la raison qu'il faut toujours rajeunir les rayons, et prévenir leur altération et leur engorgement. La famille aussi se peuple annuellement et les mêmes vaisseaux se soutiennent nombre d'années après leurs transvasements.

Des possesseurs expérimentés nous attestent qu'ils en ont présentement de dix ans, toujours actives et bien garnies, ils en ont eu jusqu'à quinze ans et au de là. C'est toujours à regret, et le plus tard qu'il est possible, qu'un sage économe en vient à la fatale opération du soufre.

III. — Récolte du miel et de la cire.

La principale opération du propriétaire, celle à laquelle tous ses autres soins se rapportent, est d'obtenir la cire et le miel de toutes ses ruches. Les plus intelligents ont évité tant qu'ils ont pu, de faire périr leurs vaisseaux. Ils se sont toujours contentés de leur enlever seulement une partie proportionnée de leur richesse.

Cette méthode est bien la plus raisonnable, cependant elle est encore vicieuse dans son exécution : communément, c'est par le bas que l'on enlève les rayons des abeilles; mais le miel étant toujours dans la région supérieure, pour parvenir jusqu'à l'endroit où il est le plus abondant, il faut porter le couteau assez haut dans la ruche : on ébranle ainsi l'édifice, on atteint le couvain si c'est dans cette saison, on écrase une quantité d'abeilles, on désolé toute l'habitation. Si c'est à l'entrée de l'hiver on désespère les abeilles; elles ne trouvent plus de matières pour se consolider. Ce qu'on leur laisse de provisions devient souvent insuffisant et quand on n'a pas l'usage ni l'attention de les nourrir, c'est un vaisseau perdu.

Il est un mode plus facile et qu'il faut propager : les ruches étant composées de deux pièces, selon la description ci-jointe, on sépare avec le fil de laiton la pièce supérieure du corps de la ruche; on est assuré qu'elle ne contient que le miel pur, on y substitue un chapiteau vuide aussi tôt. L'opération ne demande qu'un instant, et elle trouble beaucoup moins les abeilles qui occupent alors le bas de la ruche. On choisit pour la faire, la seule saison vraiment favorable, c'est dans les premiers jours de juin (vieux style), ou vers la deuxième décade de prairial : alors toute la campagne est en fleurs; le temps est propre au grand travail; en peu de jours l'ouvrage est réparé, et les abeilles oublient facilement cette perte.

Le véritable économe connoîtra tout le prix de cette méthode et la différence qu'il y a entre couper un arbre pour avoir son fruit et le conserver pour qu'il en rapporte de nouveaux. Il est aisé de comprendre encore que la somme des produits partiels retirés des ruches multipliées surpasse celui d'un petit nombre que l'on détruit. De ce côté il ne reste plus rien; de l'autre, les espérances vont toujours croissant.

IV. — Attention générale sur les Abeilles.

Chaque pays a son usage particulier de soigner les abeilles, selon sa température et ses végétaux; il faut laisser chacun suivre son expérience et profiter de la situation.

On sait en général, que l'on doit placer les abeilles dans une exposition agréable et découverte vers le midi; et tout le monde a du remarquer qu'il faut ensuite les laisser travailler. Elles aiment à être libres, ne veulent point être resserrées ni inquiétées.

Elles ont besoin cependant d'une surveillance attentive dans toutes les saisons : il est bon de suivre constamment leur travail et l'état où elles se trouvent; de savoir les garantir de tous les ennemis qui convoitent leur précieux dépôt, et sur-tout de leur présenter de la nourriture à propos, quand on conjecture que leurs provisions sont épuisées, quand le printemps est contraire, quand elles rongent leur cire ou font tomber le miel en petits grains candis, quand elles ne répondent que par un bruit faible lorsqu'on frappe leur ruche, etc.

Il est bon aussi de venir au secours des abeilles pour les débarrasser de tout ce qui les surcharge. Elles amassent toujours tant qu'elle trouvent, parce qu'elles sont avides et qu'elles ne savent pas quelle sera l'étendue de leurs besoins; mais leurs provisions s'altèrent l'année suivante, les ralentissent et les obstruent.

Il seroit avantageux de ne laisser rien suranné dans leurs ruches au delà de leurs besoins, et de tendre à tenir toujours leurs rayons renouvelés et libres. On peut retrancher plus hardiment des provisions qu'elles ont accumulées, et se charger du soin d'y suppléer au besoin quand on le peut sans embarras et avec autant de facilité; et d'ailleurs les insectes dévastateurs donnent moins sur des vaisseaux qui n'ont qu'une provision médiocre et que les abeilles couvent plus aisément.

Les ruches les plus heureuses sont donc celles qui n'ont que ce qu'il leur faut justement pour arriver aux provisions nouvelles. Alors rien de suranné ne les embarrasse ni ne les infecte; leurs rayons sont sains et nets, tous les alvéoles sont libres pour la déposition des œufs et du miel nouveau; leurs essaims éclosent de bonne heure; ils sont certains et les plus nombreux.

V. — Des ruches.

Les ruches doivent être faites tout simplement; celles de paille et d'une médiocre capacité sont les plus avantageuses. Quelle que soit leur matière, il est nécessaire pour suivre la méthode que l'on propose ici, qu'elles soient composées de deux pièces, le chapiteau et le corps même de la ruche, de manière à pouvoir les séparer aisément pour faire la récolte et la coupure des gâteaux par le passage du fil de laiton.

Le rapport du chapiteau au corps de la ruche doit être dans la proportion d'un sixième sur 24 pouces.

Le chapiteau est la mesure du retranchement à faire au dessus de chaque ruche; il doit contenir environ 8 à 10 livres de miel. La force d'une ruche, la bonté de l'année, l'expérience apprendront à varier s'il le faut cette capacité.

Sur le sommet du chapiteau doit être formé un trou que l'on tient fermé avec un bouchon; c'est par cette ouverture que l'on présente le goulot de la bouteille de sirop, quand il est à propos de fournir l'aliment aux abeilles.

On comprend qu'il faut toujours placer dans le corps de la ruche des baguettes horizontales pour soutenir l'édifice des rayons, après la coupure de leur partie supérieure; et que quand on fait cette opération, il est à propos de connoître dans quel sens se présentent les rayons, afin d'appuyer le fil de laiton sur leur travers, plutôt que sur leur plan.

VI. — *Façon du miel et de la cire.*

On rompt les rayons sur une claie ou tamis; le miel découle dans un vaisseau: c'est le miel vierge.

Ces gâteaux ainsi vidés se mettent ensuite dans le four un bon quart d'heure après que le pain en est retiré; le miel qui reste encore coule avec la cire dans le vaisseau inférieur. Les impuretés, les insectes, les portions de couvains, restent sur la claie; le miel est au fond et la cire se fige au dessus. Pour avoir encore tout ce qui peut rester de cire dans les débris qui sont sur le tamis ou la claie, on les fait chauffer dans l'eau, on les verse dans un sac de forte toile, et on les met sous la presse.

On fond la cire en pains pour la vendre; on met à part les deux espèces de miel, on les laisse écumer, on les bouche ensuite et on les dépose à la cave.

VII. — *Conclusion*

Tous les habitans de la campagne peuvent aisément prendre ces soins, exécuter ces opérations simples, et retirer eux-mêmes tout le profit de leur production: au moins il s'en trouvera parmi eux qui pourront s'adonner, avec plus de loisir et d'attention, au gouvernement des abeilles.

C'est à ceux-là qu'il faut présenter un exemple qu'ils s'empresseront sans doute d'imiter.

Un bon citoyen de Noyon, Théodore Pecquet, s'occupe depuis de longues années du soin des abeilles qu'il a extrêmement multipliées par un moyen très simple. Il accorde des ruches à tous les habitans de la campagne qui lui en demandent, et il en place ainsi en grand nombre sur tous les points du pays. Les essaims nouveaux qui proviennent des ruches qu'il accorde, sont partagés entre eux par moitié; et dès la première année, le dépositaire devient possesseur de ruches qui ne lui ont rien coûté.

Théodore Pecquet instruit en même temps ceux à qui il accorde des abeilles, de tout ce qu'ils doivent savoir pour les placer, les soigner, les nourrir, faire les ruches, recueillir les essaims, faire le miel, la cire, etc.

Quand il y a quelque chose qui les embarrasse, ils vont le trouver en allant à la ville; il est toujours prêt à les entendre; il leur explique ce qu'ils ont à faire, ou quelque fois il se transporte sur les lieux.

En automne il compose son syrop; et quand l'hiver est venu ou qu'un printemps contraire laisse languir les abeilles, il en fournit pour les nourrir, et il substante ainsi toutes les ruches communes jusqu'à la saison favorable.

De cette manière, il procure une possession, un moyen de revenu au campagnard industriel, et lui-même s'établit un domaine assuré et bien louable sur les fleurs et la rosée du pays.

Or dans chaque canton de la République, il peut se trouver des hommes qui imitent cet exemple utile et qui s'associent à leurs concitoyens pour soigner de concert et multiplier de toutes parts ces volatils infatigables, qui recueillent pour nous le nectar des fleurs.

Il faut faire cesser ce commerce ruineux et barbare, qui s'exerce toujours sur la mort

et jamais sur la vie des abeilles, arrête et appauvrit constamment parmi nous ce genre de production. Des marchands vont de commune en commune tenter, par un argent comptant, les habitans qui n'ont point le temps ou la manière de tirer eux-mêmes parti de leurs ruches, et détruisent la plus belle partie de leurs espérances: leur cupidité n'oublie rien d'abord pour obtenir les plus riches; et pour toutes celles en général qui ne paroissent pas avoir assez de provisions pour passer l'hiver, celles de l'année, celles d'un an, de deux ans, ils les condamnent impitoyablement; or dans les années ingrates, le nombre en est considérable, et c'est alors que la destruction est effrayante.

Les Hollandais ont parmi nous des commettans pour recueillir ces matières, et qui solliciteroient la destruction d'une ruche pour la seule propolis dont elle est gommée, parce qu'ils sont parvenus à en faire l'achat exclusif en France.

Connoissons-mieux la valeur de ce que nous possédons et les fautes que l'on a si justement reprochées à l'ancien régime: des étrangers savoient paralyser chez nous des branches de commerce, ou nous enlever ce qu'ils venoient ensuite nous revendre bien chèrement. Multiplions, faisons valoir nous-mêmes nos productions et jouissons enfin de tous les avantages qu'elles nous présentent, soit pour notre propre usage, soit pour nos exportations.

Votre comité d'agriculture propose de faire imprimer cette instruction, et de la publier dans tout le territoire de la République (1).

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [COUPÉ, au nom de] son comité d'agriculture, décrète que l'instruction qu'il lui a présentée pour la conservation et la multiplication des abeilles, sera imprimée au bulletin avec le rapport, et elle la recommande à la surveillance des municipalités (2) ».

64

[Rapport des pétitions de Grouchy et Roger, acquéreurs du domaine de Dessus-le-Mont] (3).

Le C^a Roger acquit le 22 mars 1791 (v.s.) la ferme de Dessus-le-Mont, dont la contenance était portée sur les affiches à 183 acres. Mais d'après l'arpentage qu'il en fit faire, il prétendit qu'il ne s'en trouva que 148 $\frac{1}{2}$ et 25 perches. Il demanda alors une indemnité ou que son adjudication fût résiliée. Le directoire du département du Calvados d'après l'avis de celui du

(1) B^{an}, 23 prair. (1^{er} suppl^t) et 25 prair. (1^{er} suppl^t); Broché in 8°, imprimé par ordre de la Conv. (B.N. Le^{ss} 813); *Audit. nat.*, n° 623; *J. S.-Culottes*, n° 478.

(2) P.V., XXXIX, 106. Minute de la main de Coupé; Décret n° 9410. *J. Fr.*, n° 622; *Ann. R. F.*, n° 190; *J. Mont.*, n° 43; *M.U.*, XL, 318; *J. Sablier*, n° 1366; *J. Perlet*, n° 624; *Mess. soir*, n° 659; *C. Univ.*, 21 prair.; *C. Eg.*, n° 659; *Audit. nat.*, n° 623.

(3) C 304, pl. 1125, p. 9.